

N°36

octobre - novembre 2018 - 3€

comportement
Animal**comportement**
Animal

La revue pratique professionnelle du vétérinaire

**CONNAÎTRE**

Pourquoi
est-il urgent
de revoir
la loi sur
**«les chiens
dangereux»?**

**PRÉVENIR > CHATS**

Bien-être: pour un chat
détendu chez le vétérinaire

**FICHE PRATIQUE > CHIENS**

Zoom sur les qualités
d'un bon élevage canin

**NAC > COCHONS D'INDE**

Enrichissement du milieu:
trois aspects essentiels

► Consulter

Comment gérer les conflits entre chiens d'un même foyer ? P.4

► Diagnostiquer

Comportement gênant ou pathologique, une étiologie multifactorielle P.6

► Actualités

..... P.7

► Connaître

Pourquoi est-il urgent de revoir la loi sur les « chiens dangereux » ? P.8/9

► Prévenir

Bien-être du chat chez le vétérinaire : de la prise de rendez-vous au retour à la maison (seconde partie) P.10/11

► Traiter

Troubles cognitifs chez le chat senior : quelle approche comportementale ? P.12

► Fiche pratique

Chiens : Zoom sur les qualités d'un bon élevage P.13

► Nac

Cochons d'Inde : Enrichissement de l'environnement : trois aspects essentiels P.14

► Chevaux

Quelles modifications comportementales en cas de lésion oculaire ? P.16

► Interview

Dr Isabelle Vieira, vétérinaire
"Le concept « Le chien mon ami » vise à changer la culture du chien en profondeur" P.18

Revue bimestrielle : n°36 - Le numéro : 3 euros
Abonnement : 20 euros les 6 numéros (page 3)
Société éditrice : Éditions Nebout
Actionnaires : famille Nebout - SARL au capital de 339 150 euros - SIR : 493 364 962 00016 - APE : 221 E
12 avenue Jean-Baptiste Clément
92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01 46 04 63 21
Directrice de la publication : Frédérique Nebout
frederique.nebout@editionsnebout.fr
Rédactrice en chef : Céline Nebout
celine.nebout@editionsnebout.fr
Publicité : Frédérique Nebout
frederique.nebout@editionsnebout.fr
Conception et Réalisation : Nathalie Barriaud
Photos : Collections personnelles, Fotolia, Istock
Impression : SIEP Bois-le-Roi
Dépôt légal à parution - N° ISSN : 2263-9721



Rendons au chien son identité

Les journaux ne manquent jamais de faire état des morsures de chiens dans leurs colonnes. Dernièrement, c'est un retraité qui a été mordu dans son jardin par un chien de type Malinois qui avait sauté la clôture, à Lorient (Morbihan). Dans le cas des morsures, on sait généralement peu de choses sur les conditions exactes de survenue de l'accident. Dans cet article pourtant, paru dans Ouest-France, le journaliste précise que les pompiers ont eu des difficultés pour attraper le chien, celui-ci étant « craintif ». Voilà un élément d'information, et non des moindres ! Le chien était craintif, pourquoi ? Quelles ont été ses expériences, ses conditions de développement, de détention ? On aimerait en savoir plus ! Pour mieux comprendre... *Idem* en ce qui concerne les morsures sur les enfants : le chien « mordeur » a-t-il été correctement familiarisé à ces derniers ? Pourquoi lui imposer leur présence s'il ne se sent pas à l'aise en leur compagnie ? A-t-il une activité physique et mentale suffisante ? Autant de questions qui demeurent sans réponse pour le grand

public, lequel reste avec cette idée en tête qu'un chien peut devenir, d'une minute à l'autre, sans prévenir et sans explications, une bête dangereuse. La réalité est plus complexe que cela.

La problématique est celle de la qualité du développement comportemental du chien, depuis l'élevage jusqu'à son arrivée dans la famille. Certes, un chien doit être capable de vivre dans l'environnement humain. Mais ce n'est pas un simple objet de consommation standardisé livré clé en main. La connaissance des règles minimales de sécurité est

une autre question essentielle. Comme un chat peut griffer ou un cheval peut botter, un chien peut mordre : cela fait partie de son répertoire comportemental. Des mesures contre les chiens « dangereux » ou « mordeurs » ne changeront rien à cette évidence. C'est le regard que la société porte sur le chien qui doit changer, tantôt idolâtré, tantôt diabolisé, trop souvent dépouillé de son caractère canin. En cela, nous soutenons l'ambitieux projet du Dr Isabelle Vieira, pour que le chien rede-
vienne notre ami.

**Le chien
doit
redevi-
notre ami**

Frédérique Nebout, directrice de la publication
Céline Nebout, rédactrice en chef

Nous remercions les vétérinaires qui ont collaboré à ce numéro

Dr Isabelle Vieira : vétérinaire comportementaliste DENVF, chargée d'enseignement en éthologie clinique dans les ENV, cabinet vétérinaire de la Faisanderie (77)

Dr Stéphane Bleuer-Elsner : DIE de vétérinaire comportementaliste, Tel Aviv, Israël

Dr Thomas Dulaurent : DESV ophtalmologie, CHV Saint-Martin (74)

Faites-nous part de votre avis ou de vos commentaires sur notre site :
www.comportementanimal.fr

Bulletin d'abonnement

☐ Oui, je m'abonne à la revue **Comportement Animal**

Cabinet/société :
N° d'Ordre :
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : E-mail :

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre des Éditions Nebout.

À retourner à l'adresse suivante : **Éditions Nebout** 12 Avenue Jean-Baptiste Clément 92100 Boulogne-Billancourt

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.
Si vous ne souhaitez pas être prospecté(e), merci de nous le signaler par écrit au journal. Offre valable jusqu'au 31/12/2018.

**Abonnez
vous !
20 €
(6 numéros
pour un an)**



Exclusivement
réservé aux
vétérinaires

La loi a stigmatisé certaines races qui ne sont pas plus dangereuses que les autres.



Pourquoi est-il urgent de revoir la loi sur les « chiens dangereux » ?

La loi sur les chiens dangereux est la réglementation la plus délétère que nous ayons connu contre le chien en France. Elle est à l'origine de la dégradation de la vision et de la place du chien dans notre société. C'est pourquoi il devient urgent d'en revoir les termes en profondeur.



Plusieurs textes ont émaillé la législation sur la dangerosité des chiens depuis vingt ans : quatre lois, six décrets et cinq arrêtés.

La catégorisation des races : une incohérence cynotechnique

En 1999 est apparu la catégorisation de certaines races. Ces races se sont retrouvées au banc de la société, considérées comme dangereuses quel que soit les comportements des chiens au quotidien. S'agissant de l'American staffordshire terrier, le législateur a voulu faire disparaître tous les individus non LOF en obligeant à la castration, et faire diminuer l'incidence de la race concernant les individus LOF. Or, on comptait envi-

ron 1 000 naissances par an avant la loi. On a recensé plus de 10 000 naissances par an ces dernières années. Le résultat est l'explosion du nombre de chiots LOF par l'effet de mode que la loi a généré, à l'inverse de celui souhaité par le législateur.

Par ailleurs, les individus non LOF sont appelés Pitbull et doivent correspondre à la fois au standard de l'American staffordshire terrier tout en étant des « molosses de type dogue » selon l'arrêté les décrivant. Or, dans la classification cynologique internationale, les terriers appartiennent au groupe 3, et les molosses au groupe 2. Comment les American Staffordshire terrier non LOF peuvent-ils être des molosses alors que leurs homologues

LOF sont des terriers ? On baigne en pleine incohérence cynotechnique. Enfin, ces chiots LOF, donc possédant un certificat de naissance, sont inscrits en catégorie 2 toute leur vie, qu'ils soient confirmés ou non à l'âge d'1 an. La confirmation transforme le certificat de naissance en pedigree. Et ce pedigree est nécessaire pour les deux parents d'une future portée pour que les descendants possèdent un certificat de naissance. Il suffit donc que l'un des deux parents ne soient pas confirmés pour que les chiots ne puissent prétendre à un certificat de naissance, et tombent en catégorie 1. On voit donc qu'il est facile de produire des individus catégorie 1 avec des parents caté-



Dr Isabelle Vieira

Vétérinaire

comportementaliste DENVF

Présidente de la Seevad

Vice-présidente de l'APV

115 rue de France

77300 Fontainebleau

isabellevieira61@gmail.com

CE QUE PROPOSE LA SEEVAD

■ L'action politique de la Seevad propose aux parlementaires d'écrire une nouvelle loi, avec :

- interdiction de vendre des chiots dans les salons, les animaleries et sur Internet,

- abolition des catégories et du permis en l'état,
- redéfinition de l'évaluation comportementale en cas de morsure ou de potentiel dangereux,
- abolition du pouvoir de décision

- d'euthanasie des mairies au profit d'une décision collégiale,
- généralisation de l'éducation positive et de son enseignement,
- formation des propriétaires de chien avant toute acquisition,

- interdiction de vente et détention des colliers étrangleurs, torcatus et électriques,
- application stricte des lois existantes sur les maltraitances.

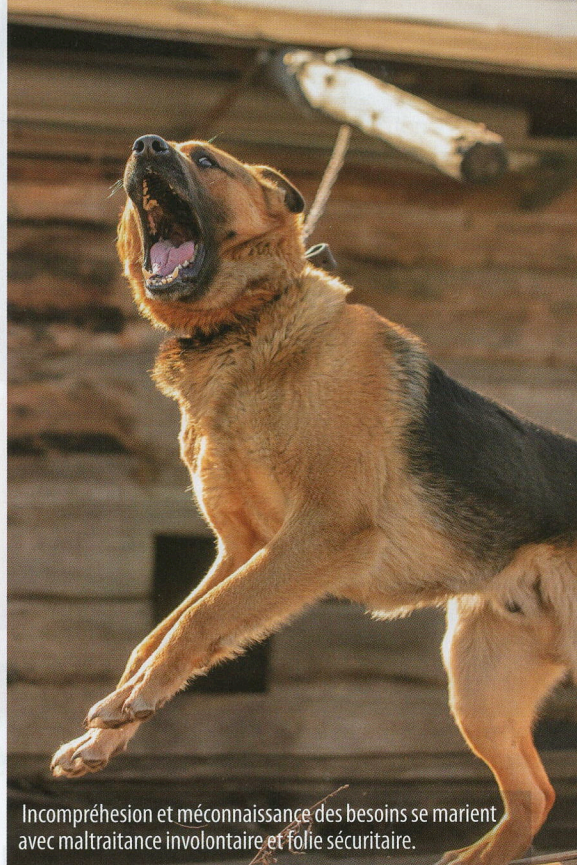
gorie 2. Pourtant, le législateur avait prévu qu'en castrant les catégories 1, il n'y aurait plus au bout de vingt ans. Mais cette brèche législative qui n'a pas pris en compte le processus de la confirmation a eu raison de de cette extinction annoncée.

L'évaluation comportementale : des conséquences désastreuses

Ensuite, en 2008 puis en 2009, est apparue la notion d'évaluation comportementale qui concerne les chiens ayant mordu ou potentiellement dangereux, et les chiens précédemment catégorisés. Le permis de détention devient obligatoire pour les propriétaires de chiens catégorisés. Ces derniers et leur chien se voient donc infligés une triple peine : les chiens sont de toute façon considérés comme présentant un danger grave et immédiat donc interdits dans certains lieux, les propriétaires doivent investir dans une évaluation, formation et assurance pour avoir le droit de les détenir, le chien doit porter une muselière partout.

Cette loi était censée diminuer les morsures. Or il n'en est rien, et d'autres conséquences sont apparues, toute aussi dangereuses. Elle a été l'occasion de toutes les vengeances et règlement de compte de voisinage, les mairies se trouvant pris entre objectivité des faits, appréciation des risques pour leurs concitoyens, idéologie personnelle, amitiés de proximité, et clientélisme.

Cette loi a inculqué, via les médias, l'idée que le chien est un animal dangereux par nature. En stigmatisant certaines races qui ne sont pas plus dangereuses, elle a légalisé des ordres d'euthanasie en pagaille, fait abattre des milliers de chiens non dangereux et encouragé le développement clandestin d'une production de chiens réellement dangereux. Parallèlement, elle a affranchi, de fait, tous les autres chiens de tout potentiel dangereux. Ainsi, des chiens croisés ou de type bergers, molosses ou d'une autre grande race, non catégorisés, peuvent être baladés librement, les propriétaires ayant le sentiment que



Incompréhension et méconnaissance des besoins se marient avec maltraitance involontaire et folie sécuritaire.

“Le dispositif réglementaire est inefficace pour diminuer la dangerosité, incohérent et injustifié”

leur chien ne peut être dangereux puisqu'il n'entre pas dans les catégories de chiens dangereux. Par ailleurs, le pouvoir exorbitant des mairies et préfets qui se protègent en ordonnant des euthanasies pour calmer les populations provoquent davantage de peurs collectives.

Le cercle vicieux d'une certaine « maltraitance »

En modifiant en profondeur la culture du chien dans notre pays, un cercle vicieux s'est progressivement installé. Une famille acquiert un jeune chiot d'une race quelconque d'assez grand format, dans un salon du chiot, sans aucune connaissance des besoins de l'animal, et sans avoir même prévu d'en acquérir un, mais il était « si

mignon ! »... Partant travailler dès le lendemain, ils laissent le chiot seul, qui hurle, fait ses besoins et détruit l'intérieur. Sanctions, cris, découragements et mauvais conseils se succèdent. L'adolescence arrive avec son cortège de changements comportementaux et les séances de dressage censées permettre de canaliser tous les comportements gênants. Les sanctions pleuvent, l'autorité et la fermeté prennent la place de l'affection et de la complicité. Le chien devient de plus en plus réactif envers ses congénères, et tire en laisse. Le collier étrangleur est utilisé avec dureté. Comme cela ne s'arrange pas, le chien n'est plus sorti. Les frustrations et l'agressivité se reportent vers ses maîtres. Le cercle vicieux de cette maltraitance va croissant. À 1 an, le chien mord et est abandonné ou euthanasié. Incompréhension et méconnaissance des besoins se marient avec maltraitance involontaire et folie sécuritaire. C'est ainsi que les refuges se remplissent et que le chien n'est plus le meilleur ami de l'homme.

Reformuler la place du chien dans la société

Il est urgent d'arrêter cette hémorragie de violence et de reformuler la vraie place du chien. Le dispositif réglementaire est inefficace pour diminuer la dangerosité, incohérent et injustifié, sans fondement scientifique et contre-productif. La loi sur les chiens dangereux a engendré des nouveaux comportements chez les humains possesseurs ou non de chiens, et beaucoup de malheurs pour nos amis les chiens.

Le programme « Le chien mon ami » se veut ambitieux pour réhabiliter le chien dans l'espace public et dans la sphère privée. Il se base sur les données scientifiques en éthologie et préconise d'intervenir sur l'ensemble de la filière pour améliorer les conditions d'élevage, généraliser l'éducation positive, former les propriétaires de chiens et diffuser les bonnes pratiques éthiques chez tous les soignants ●

Remerciements à Emmanuel Tasse

Le concept « *Le chien mon ami* » vise à changer la culture du chien en profondeur

Le concept « Le chien mon ami » se définit comme un vaste programme de réhabilitation du chien en France. C'est un projet exceptionnel qui concerne tous les professionnels (vétérinaires, éleveurs, éducateurs) et tous les particuliers, propriétaires ou non de chiens. Le **Dr Isabelle Vieira**, à l'initiative du projet, nous en présente les grandes lignes.



Le Dr Isabelle Vieira est vétérinaire comportementaliste DENVF, présidente et fondatrice de la Seevad (Société européenne d'éthologie vétérinaire des animaux domestiques).



De quels constats est né le concept ambitieux « Le chien mon ami » ?

Isabelle Vieira : Le concept « Le chien mon ami » est né d'une réflexion éthologique et éthique et d'un bilan sociétal alarmant concernant l'état général de « maltraitance » envers le chien en France. En effet, la diminution de 30 % du nombre de chiens depuis vingt ans, associée à toujours autant de morsures et toujours autant

d'abandons, ne peut que nous faire réfléchir.

Les principales causes de cette « maltraitance » viennent d'un abord féodal du chien, toujours plus coercitif, avec une mentalité plus axée sur le contrôle que sur l'épanouissement de l'animal, reposant sur les principes de la hiérarchie de dominance, qui ne laissent pas au chien la capacité d'exprimer ses émotions. Bien que le chien soit reconnu comme un être doué de sensibilité, la société ne lui demande qu'une chose « sois sage et tais-toi ». Il doit être transparent et inaudible dans l'espace public. Depuis la loi « chiens dangereux », il semble relégué au rang des nuisibles. D'où ce concept qui a pour mission de réhabiliter le chien comme un véritable ami et compagnon de vie.

Est-ce un projet que vous aviez à cœur depuis longtemps ?

I.V. : Ce grand projet était en gestation depuis longtemps. Il a demandé de longues réflexions et discussions pour aboutir à la nécessité d'établir un plan de moralisation de toute la filière canine. « Le chien mon ami » est actuellement une marque déposée et un logo déposé, que nous voulons développer et faire grandir non seulement auprès des vétérinaires mais aussi chez tous les professionnels du chien. Il a donc un grand avenir devant lui et nous espérons, avec cet emblème, changer la culture du chien en profondeur.

Comment percevez-vous la place du chien dans la société aujourd'hui ?

I.V. : Le chien est tantôt angélisé, tantôt diabolisé. Il bénéficie d'une belle place chez les propriétaires amoureux de leur animal, chez les éleveurs passionnés et dans les villes où les pouvoirs publics ont pris conscience que le bien-être animal est associé au bien-être humain. Cependant, trop nombreux sont les éleveurs industriels avec des fermes à chiots sordides, trop nombreux sont les clubs de dressage qui utilisent la violence et la subordination, et trop nombreux sont les particuliers qui ne prennent pas conscience de leurs responsabilités en prenant un chiot et qui l'isolent de toute socialisation. La faute aux salons du chiot, aux ventes en animaleries, aux vétérinaires qui plaquent les chiots sur la table, aux éducateurs qui prônent hiérarchie et autorité, aux pouvoirs publics surfant sur la sécurité pour justifier des euthanasies.

Sur quels grands changements allez-vous travailler ?

I.V. : Le programme « Le chien mon ami » se décline sur trois axes d'action :

- Axe de la pédagogie : nous prévoyons de nombreuses formations, réunions d'informations sur une prise en charge plus éthique et plus empathique du chien au sein de la profession vétérinaire. Les étudiants et les ASV doivent pouvoir bénéficier de ces projets pédagogiques.
- Axe de la communauté active : nous prévoyons de construire un réseau des professionnels engagés dans l'éthique envers le chien, qui seront récompensés par une très grande visibilité. Ce réseau sera accessible aux particuliers et aux vétérinaires qui pourront ainsi référer leurs clients auprès des meilleures personnes pour mettre en œuvre une vraie prévention des problèmes de comportement.
- Axe de la force politique : nous devons être une force de propositions concrètes efficace pour diminuer la maltraitance, la dangerosité, et les abandons. Des propositions ont été formulées auprès de nombreux parlementaires sensibles à la cause animale. Nous avançons à grands pas dans ce sens. ●